



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 22.123

Wimereux, le 23 septembre 2022

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE -

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DELIBERATION N° 2022_29_09_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET « VILLE » - EXERCICE 2022.

La décision modificative n° 2 de la Ville de l'exercice 2022 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 2022_29_09_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET « CAMPING MUNICIPAL » - EXERCICE 2022.

La décision modificative n° 1 du Camping Municipal de l'exercice 2022 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 2022_29_09_3 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT D'HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENTIMES (879,59 €).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 879.59 € (*huit cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-neuf centimes*).

DELIBERATION N° 2022_29_09_4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

Cette délibération va permettre de rapprocher les postes inscrits des postes vacants, au tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2022_29_09_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.

Cette délibération va permettre la création d'un poste pour le remplacement d'un agent au sein du service « Etudes – Maintenance et travaux neufs ».

DELIBERATION N° 2022_29_09_6 : GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL - PROTOCOLE D'UTILISATION DES BADGEUSES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL MUNICIPAL PERMANENT - VILLE ET C.C.A.S. - MODIFICATIONS.

Il s'agira de la suppression d'un paragraphe en page 4, du protocole d'utilisation de la badgeuse, permettant un meilleur fonctionnement de la structure Petite Enfance, dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

.../...

.../...

DELIBERATION N° 2022_29_09_7 : MODIFICATION DU TRACE DE L'EUROVELOROUTE 4 POUR LA PARTIE INTRAMUROS DE WIMEREUX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Cette délibération a pour objet de présenter le tracé de l'Eurovéloroute 4 sur la commune de Wimereux suite à quelques modifications afin de tenir compte du sens de circulation et des aménagements de voirie

DELIBERATION N° 2022_29_09_8 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental, de la Caisse d'allocations Familiales du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ont élaboré en mars 2022 une trame de règlement de fonctionnement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. De ce fait, certains articles du règlement de fonctionnement actuel doivent être modifiés.

DELIBERATION N° 2022_29_09_9 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

La convention d'objectifs et de financement relative aux Relais des Assistantes Maternelles 2019-2022 arrive à échéance et l'agrément du Relais Petite Enfance « les Petits Loups » doit être renouvelé.

DELIBERATION N° 2022_29_09_10 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BON AIR - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DU BON AIR.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis pour l'autoriser déléguer la Maitrise d'œuvre au Département du Pas-de-Calais pour réaliser l'aménagement d'une aire d'accueil à l'entrée nord de Wimereux et signer la convention y afférent.

DELIBERATION N° 2022_29_09_11 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 POUR L'EXERCICE 2021 - COMMUNICATION.

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, objet de la présente délibération. Les éléments constituant ce rapport sont consultables au secrétariat général du Centre Administratif.

.../...

.../...

DELIBERATION N° 2022_29_09_12 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - AVIS DE LA COMMUNE.

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Afin de sécuriser, sur un plan juridique, les actions que la C.A.B. a décidé d'entreprendre dans le cadre d'un schéma partenarial de développement rural, il s'avère nécessaire d'intégrer deux schémas aux compétences communautaires. La C.A.B. demande donc aux Conseils Municipaux des communes membres de se prononcer sur les nouvelles modifications statutaires.

DELIBERATION N° 2022_29_09_13 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,
Jean-Luc DUBAËLE.